

Etablissements DARTY et FILS
Société par actions simplifiée
au capital de 23 470 382 EUR
129 avenue Gallieni
93140 BONDY

R.C.S. BOBIGNY B 542 086 616

12563

=====

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 JUIN 2012 GREFFE**



21 JUIN 2012

.....

DEUXIEME DECISION

En remplacement de Monsieur Hervé SKORNIK, l'associé unique nommé Monsieur Bruno CREMEL Président de la Société ETABLISSEMENTS DARTY ET FILS SAS pour une durée indéterminée.

Cette nomination prend effet ce jour.

Monsieur Bruno CREMEL a par avance fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur notamment en ce qui concerne le cumul des mandats.

Conformément à l'article 12 des statuts, Monsieur Bruno CREMEL est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social.

Monsieur Bruno CREMEL exercera ses fonctions conformément aux statuts, à la loi et aux règlements en vigueur.

L'associé unique décide que Monsieur Bruno CREMEL ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président de la Société.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de ce que conformément à l'article 15 des statuts Monsieur Bruno CREMEL assurera les fonctions de Président du Conseil d'administration pour la durée de ses fonctions de Président de la Société.

Monsieur Bruno CREMEL exercera ses fonctions de Président du Conseil d'administration conformément aux statuts, à la loi et aux règlements en vigueur.

Monsieur Bruno CREMEL a par avance fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur notamment en ce qui concerne le cumul des mandats.

L'associé unique décide que Monsieur Bruno CREMEL ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

.....

extraire copie Greffe à Bobigny
[Signature]